

Présents : Frédérique RUFAS (Directrice de la Division des Personnels Enseignants) - Stéphanie GENTET (Bureau de l'avancement) - Yann COUEDIC (Secrétaire général adjoint - Directeur des Ressources Humaines) - Quelques IPR (pas en Sciences Physiques).

Quelques précisions de la DPE :

30 jours pour saisir la CAPA de Révision après formulation des Recours Gracieux (**RG**) par les collègues.

- 237 certifiés éligibles au Rendez-vous de carrière (**RDVC**) pour le 1^{er}.
- 360 pour le 2^{ème} RDVC
- 414 pour le 3^{ème} RDVC

En début de séance, après les déclarations liminaires, le SNALC a soutenu la demande du SNES de déconnexion des avis initiaux et finaux des quotas financiers imposés par les budgets. La modification des quotas (augmentation de 15 à 30% des avis excellents) pénalise les « anciens » qui se font doubler.

Il y a eu 36 RG contre les appréciations finales dont 19 acceptés. Ce qui fait un total de 0.10 % de RG des éligibles cette année, contre 4% en 2020.

Pour le 1^{er} RDVC :

- 1 saisine de la Capa pour le 1^{er} RDVC

Pour le 2^{ème} RDVC :

- 4 RG dont 2 en anglais (acceptés)
1 RG en Maths (refusé) qui n'a pas saisi la CAPA.
1 RG en Histoire-Géographie (accepté)

Pour le 3^{ème} RDVC :

- 1 RG en Arts plastiques (accepté)
- 2 RG en Biotechnologie (acceptés)
- 1 RG en Documentation (accepté)
- 1 RG en Economie-Gestion (refusé)
- 1 RG en Histoire-Géographie (refusé)
- 6 RG en Lettres dont 2 (acceptés) et seulement 2 ont saisi la CAPA
- 7 RG en Mathématiques (dont 3 acceptés et 4 refusés) et (dont 2 ont saisi la CAPA)
- 2 RG en Technologie (acceptés).

Examen des situations individuelles :

Tous les recours ont été refusés, toutes les appréciations ont été maintenues, sauf 1 (en Lettres).

Les élus sont intervenus sur les situations individuelles en déplorant, à nouveau, le choix opéré par l'administration de ne donner que 30% d'appréciations « **EXCELLENT** » ce qui est absolument discriminatoire et injuste. Ils ont soulevé :

- Le problème des collègues handicapés, pour qui le port du masque et les cours deviennent une double peine.
- La nécessité que l'Administration aménage les salles
- La nécessité que les IPR tiennent compte (ce qui n'est pas toujours le cas...) de la difficulté pour ces personnels de mener à bien leurs enseignements avec des conditions dégradées.

M. Couedic (DRH) nous a répondu que :

« L'Administration n'avait pas de problèmes de moyens mais de ressources. Nous manquons de médecins de prévention, non pas que le salaire soit mauvais, mais il n'y a pas eu de candidats. Une nouvelle campagne est prévue pour septembre afin de recruter un médecin supplémentaire »

Les moyens dont dispose l'administration en direction des personnels à besoins particuliers semblent ne pas avoir été suffisamment utilisés.

Précision : Finalement, pour les collègues qui n'ont pas été visités (mais qui font partie des tableaux d'avancement) les appréciations seront formulées par le corps d'inspection, et le chef d'établissement, qui formuleront leurs propositions au Recteur.

Les élus du SNALC ayant siégé

Sylvie COMPTE-SASTRE

Xavier BALAYER